



Au sommaire de ce numéro

Solidarité et justice sociale dans le prix de l'eau (Eric Colas).....	2
Changer la banque, changer de banque (Hubert Nadin).....	4
Convergence pour remplacer le libre échange , notes sur un colloque (Jean-Louis Michniak).....	5
Agenda ; Organisation d'Attac 92.....	6

Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites

Appel Attac/Fondation Copernic

IMPORTANT

Si ce n'est pas encore fait, il est toujours temps de témoigner votre soutien en renouvelant votre cotisation à ATTAC ... et incitez vos amis à adhérer.

Adressez-nous vos réactions, vos commentaires, vos analyses, vos questions, vos réponses, vos coups de cœur, vos coups de gueule.

Sur ATTAC, sur l'actualité, sur une émission, un film, un livre.

De trois lignes à une page.

N'attendez pas !

Le prochain numéro paraîtra début juin.

Ce numéro vous a intéressé ?

Pensez à ceux qui n'ont que la télé ou la radio pour s'informer.

Diffusez, par courriel ou sur papier...

Le gouvernement français s'appête à engager une nouvelle réforme qui risque de porter un coup fatal au système de retraite par répartition en jurant une fois de plus que c'est pour le sauver. **Le bilan des réformes menées depuis 1993 est déjà catastrophique** car toutes les dispositions prises (calcul sur les 25 meilleures années, indexation sur les prix et non plus sur les salaires des actifs, allongement de la durée de cotisation sous peine de décote...) ont déjà fait baisser le niveau des pensions d'environ 20 %. Elles ont aggravé les inégalités déjà fortes entre les pensions des hommes et des femmes. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) prévoit que le taux de remplacement moyen – niveau de la retraite par rapport au salaire, passerait de 72 % en 2007 à 59 % en 2050. Cette dégradation continuera donc de frapper les actuels retraités et touchera également les générations suivantes.

Malgré ce bilan désastreux, **le gouvernement veut aller encore plus loin en supprimant l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans** en le portant à 62, voire 65 ou 67 ans, comme le demande le Medef, et en remettant en cause le calcul sur les six derniers mois d'activité des retraités du secteur public. Jumelées avec un nouvel allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, **ces mesures condamneraient à la pauvreté la plupart des futurs retraités**, surtout les femmes et tous ceux et celles qui ont connu et connaîtront des périodes de chômage et de précarité importantes. Ce sont les salarié-es les plus jeunes qui subiraient les effets cumulés de ces orientations au moment de partir à la retraite.

Le gouvernement et le patronat persistent à vouloir durcir les conditions de départ en retraite alors même que les entreprises continuent de se débarrasser des salariés âgés avant qu'ils aient acquis la totalité de leurs droits. Exiger que les salariés travaillent et cotisent plus longtemps, alors que l'âge moyen de cessation d'activité est de 59 ans, ne vise qu'à baisser le niveau des pensions. De plus, cette logique remet en cause la solidarité intergénérationnelle. **Il n'y a aucun sens à augmenter l'âge de la retraite alors que le chômage de masse sévit pour les jeunes.** Au lieu de voir dans la retraite par répartition une transmission perpétuelle et solidaire de la prise en charge d'une génération par la suivante, le gouvernement et le patronat, afin d'attiser la division, la stigmatisent comme un fardeau pour la seule génération à venir.

Le danger ne s'arrête pas là. Le COR dessine les contours d'une réforme pour **remplacer notre système par un autre « par points » ou « par comptes notionnels »**. Dans les deux cas, il s'agirait de ne plus avoir à assurer un taux de remplacement du salaire défini à l'avance et de faire de la variation du niveau des pensions le moyen d'équilibre financier des régimes. Cela aggraverait encore la baisse du niveau des pensions et contraindrait les salariés, particulièrement les salarié-es pauvres et effectuant les travaux pénibles, à travailler toujours plus longtemps.

La vraie raison des mesures qui s'annoncent n'est pas liée à la démographie. La crise financière a provoqué une récession et donc une flambée des déficits publics. Les États continuent benoîtement à financer leurs déficits en empruntant sur ces mêmes marchés financiers qui ont provoqué la crise. Réduire ces déficits pourrait se faire par une taxation du capital. Mais **les spéculateurs** refusent évidemment cette solution, demandent que les États donnent des gages et **exigent une réduction des dépenses publiques.**

Une alternative à cette régression sociale existe pourtant. A moins de décréter la paupérisation des retraité-es, il est normal de couvrir les besoins sociaux liés à l'augmentation de leur part dans la population par un accroissement des prélèvements sur la richesse produite. Les déficits des caisses de retraite sont essentiellement dus au refus obstiné de le faire. Pourtant, le besoin supplémentaire de financement nécessaire aux retraites est réalisable puisqu'il a été chiffré en 2007 par le COR entre 1 et 2 points de PIB jusqu'en 2050, à comparer avec la chute de la part de la masse salariale de 8 points au cours des dernières décennies et avec l'explosion correspondante des dividendes, qui sont passés de 3,2 % du PIB en 1982 à 8,5 % en 2007. Il est donc juste d'augmenter la part des salaires et des pensions dans la richesse produite en s'attaquant aux profits. Le financement des retraites est possible **à condition d'en finir avec l'actuel partage éhonté de la richesse au bénéfice des revenus financiers.** C'est ce partage qui constitue le tabou à faire sauter, et non l'âge de départ. Il s'agit là d'un choix politique de justice et de solidarité.

La question des retraites pose celle de la société dans laquelle nous voulons vivre. Nous ne pouvons accepter la paupérisation programmée des futurs retraité-es, l'idéologie absurde du « travailler toujours plus » et la destruction des solidarités sociales. Nous souhaitons contribuer à une vaste mobilisation citoyenne (réunions publiques, appels locaux...) pour stopper cet engrenage. Vous pouvez aussi signer en ligne sur <http://www.exigences-citoyennes-retraites.net/>

Notes prises lors de la réunion publique de ATTAC 92 Clamart¹, le 22 janvier 2010, avec **Jean-Claude Oliva** (Coordination Eau Ile-de-France <http://eauidf.blogspot.com>) et **Jacques Perreux** (vice-président du Conseil Général du Val de Marne)

Introduction de la soirée, par Eric COLAS, animateur du groupe ATTAC 92 Clamart

L'eau est un sujet à tiroir.

A partir de l'eau, on parle des services publics et des multinationales, de l'Europe et de ses directives, des revenus des ménages, de la pollution, de l'assainissement, des médicaments que nous ingérons et qui se retrouvent dans la nature et donc de la pollution des cours d'eau, etc ...

A ATTAC, le thème de l'eau n'est pas une priorité. Mais il se retrouve à tous les niveaux de la mondialisation de la finance et de l'oppression et de la domination dans les rapports sociaux, et il illustre la nécessité écologique dans notre société.

Ce soir, nous allons parler de deux choses : de la tarification sociale et du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France).

La tarification sociale, c'est une aide sociale en fonction des revenus des ménages. Actuellement, il n'y a pas à proprement parler de système d'aide : le dispositif actuel, via le Fonds de solidarité logement (FSL) ne touche qu'une partie infime des familles concernées. Donc, nous discuterons de ce que serait un système efficace. L'eau nous est en effet indispensable à tous pour vivre, et est consubstantielle de notre mode de vie occidental. Par exemple, les énormes progrès hygiéniques de l'Occident depuis un siècle sont essentiellement dus aux toilettes à chasse d'eau, au réfrigérateur, à l'eau potable au robinet pour tous, aux égouts et aux vaccinations. Chacun notera combien de fois l'eau a été citée.

Nous parlerons aussi de l'eau du robinet des Franciliens et son gestionnaire le SEDIF. Clamart fait partie des 144 communes de la petite couronne autour de Paris qui se sont regroupées depuis un siècle dans un syndicat, qui aujourd'hui approvisionne 4 millions d'habitants. Ce soir, nous « fêtons » avec un peu de retard le vote calamiteux du 11 décembre 2008. Ce vote scélérat a autorisé nos représentants municipaux à continuer avec le même prestataire de service, la multinationale non française Véolia, malgré des indus estimés entre 45 et 90 millions d'euros. Ce vote n'a été possible que par la complicité de certaines forces de gauche, bizarrement acoquinées à Véolia depuis plusieurs décennies.

Interventions et débat

Où en est-on avec le SEDIF ?

La Coordination Eau – Ile de France² a été inestimable pour fédérer ceux qui voulaient mener ce combat.

L'instruction du recours (contre le vote du 11/12/2008, qui décida de confier à nouveau la distribution de l'eau en Ile-de-France à une entreprise multinationale) sera close prochainement ; il peut arrêter la procédure. On peut espérer une réponse d'ici l'été. Chacun y a intérêt. Le président du SEDIF et les entreprises concourantes, qui peuvent craindre de ne pouvoir aller au bout du processus de mise en place du nouveau contrat (à partir du 1er janvier 2011) qui peut être retoqué, ce qui relancerait toute la procédure. La coordination et les usagers, qui en attendent une bonne nouvelle et surtout l'occasion de ne pas s'essouffler et de continuer une mobilisation citoyenne qu'il n'est pas aisée à maintenir forte.

Quoi qu'il en soit, ce qu'on a déjà gagné c'est la légitimité du débat, qui n'existait pas dans l'opinion il y a encore 18 mois. Ce combat s'inscrit dans le combat général pour les services publics et la lutte contre le capitalisme. En prenant exemple sur Paris, on peut indiquer à tous que c'est possible, que c'est semé d'embûches et de mauvaise foi. Mais que ça peut amener à une belle réalisation, qui n'est pas exempte de défaut, que l'on se doit de critiquer. Encore faut-il ne pas se tromper sur les critiques et ne pas mélanger nos arguments avec ceux de nos adversaires.

Le vote du 11 décembre 2008 a eu lieu à bulletin secret ; ce subterfuge a permis à beaucoup de votants (élus municipaux représentant leur conseil municipal) de cacher leur vote, différent de leur promesse. L'usage du secret est réservé aux votes nominatifs (pour une personne). On pouvait s'attendre à cette manœuvre, mais ses proportions ne l'étaient pas : dans quelle proportion jouerait-il pour un camp ou l'autre ? Des élus de droite ont voté contre la proposition du Président du SEDIF. Chacun regrettera que ceux qui ont voté autre chose que ce qu'ils avaient annoncé, ne soient pas sanctionnés : ni par leur parti ni par leurs électeurs.

Le 4 décembre 2009, les Désobéissants³ ont investi le siège du SEDIF, pour fêter l'anniversaire du vote du 10 décembre 2008 qui décida la forme juridique du contrat : Délégation de Service Public. Ils ne savaient pas à ce moment que André Santini était dans les lieux. Lorsqu'ils l'apprirent, ils demandèrent à le rencontrer et qu'il porte leurs questions à l'occasion de la prochaine assemblée du SEDIF. Ce qui fût fait. N'oublions pas que Mr Santini est tête de liste dans les Hauts de Seine pour les prochaines élections régionales.

La tarification sociale de l'eau : quelles solidarités et justice sociales ?

D'une manière générale, les questions liées à l'eau véhiculent certains enjeux majeurs. Ce qui est visé c'est le droit à l'accès à l'eau, la nécessité écologique (avoir une ressource qui soit de qualité et préservée), et des accords de gestion entre pays frontaliers, qui partagent la même ressource.

1 Email : attac92clamart@free.fr

2 <http://eauidf.blogspot.com>

3 La vidéo est ici : <http://eauidf.blogspot.com/2010/02/inspection-citoyenne-au-siege-du-sedif.html>

L'Obusass (association d'usages qui s'occupe de l'assainissement de l'eau) a diffusé une étude sur la charge financière de l'eau dans les revenus des ménages : elle oscille entre 10% pour les ménages pauvres et moins de 1% pour les plus aisés. Reprenant les préconisations de l'OCDE, l'Obusass estime que le poids de l'eau ne doit pas dépasser 3% des revenus pour rester à la limite des conditions économiquement acceptables. Ce seuil fait consensus parmi ceux qui s'intéressent aux inégalités sociales. En ce qui concerne l'au-delà des 3%, et qui payera, il y a moins de consensus, car l'inégalité sociale n'est pas supprimée. Elle est à peine palliée, mais pas attaquée.

Pour cibler précisément ce système inégalitaire, **la Coordination Eau – Ile de France, propose un autre mode de calcul du tarif de l'eau**: une première tranche, qui correspond aux besoins vitaux, évaluée entre 10 et 40 litres par jour et par personne. Au delà, trois tarifications s'appliquent et qui sont fonction de la consommation et de la composition du ménage. Ces trois tarifications appliquent une progressivité entre elles : celle de la consommation par individu. Plus je consomme (par individu du ménage), plus ça me coûte. Cette proposition s'oppose directement au système de calcul actuel du SEDIF qui est dégressif. Les études de factures montrent, qu'avec le SEDIF, ceux qui consomment le plus d'eau obtiennent un coût au m³ inférieur à ceux qui consomment le moins.

Ces trois tarifications (dont les seuils sont à finaliser) ont le grand intérêt de n'avoir besoin d'aucun intermédiaire pour être appliqué. La mesure proposée par l'Obusass nécessite les services de la CAF pour reverser l'allocation compensatrice pour l'au-delà des 3%. Ici c'est la quantité consommée par individu qui calcule le prix final. Ces trois tranches, qui discriminent fortement les catégories sociales par leur usages et leurs revenus (les pauvres n'ont pas de piscine ... ni de jacuzzi !), peuvent être qualifiée de « faible », « modérée » ou « intermédiaire » et « élevée ».

L'enquête de l'Obusass a estimé à 16 millions d'euros par an les aides compensatrices à reverser. Ce montant est à comparer au contrat de 300 millions d'euros annuels que Véolia facture encore au SEDIF, jusqu'au 31 décembre 2010 pour l'approvisionnement. A cela, il faut soustraire 30 à 90 millions d'euros indus (non justifiés par les factures et bilans comptables). Cette fourchette est issue des nombreuses estimations rendues publiques et faites à partir de plusieurs modes de calcul, dont les livres de compte que le SEDIF a mis à disposition de l'UFC Que Choisir. On constate que l'argent ne sera pas difficile à trouver !

La première tranche, qui correspond aux besoins humains, peut être qualifiée de gratuite. Mais le point important est qu'elle est située hors-marché : les besoins humains ne peuvent être marchandisés, laissés à la libre-appréciation du marché mondialisé. Proclamer le « droit à l'eau pour tous », que « l'eau est un Bien Commun de l'humanité », qu'elle est biologiquement nécessaire à la vie humaine (la vie animale aussi !) implique de la situer en dehors des rapports de force sociaux et donc de reporter, par prélèvement socialisé, son paiement sur les tranches au delà (des 10 à 40 litres). Ce qui équivaut à en instaurer sa gratuité. La vertu de ce système est qu'il encourage à économiser. C'est l'application du principe « moins je consomme (par individu du ménage), moins je paye ». On peut aussi considérer dans cette première tranche une présence renouvelée des Services Publics.

La force des services publics réside dans l'absence des dividendes et autres bonus financiers. Il n'y a pas d'actionnaire à rétribuer, ni qui viendra siphonner les bénéficiaires. L'argent investi par tous et pour tous n'est jamais perdu, sauf à n'être utilisé que pour ceux à qui il ne manque pas. Ne pas avoir à rétribuer l'actionnaire est une grande économie, surtout à une époque où les fonds de retraites exigent au moins 10% d'augmentation annuelle de leur dividende. Mais les services publics ne se réduisent pas à l'installation de système de tarification sociale. Ils servent aussi à promouvoir des évolutions dans les usages.

Dans le Val de Marne, le conseil général ne fait pas payer ses conseils aux entreprises pour diminuer leur pollution. Cette dépense est socialisée et bénéficie à tous. Cette manière incite beaucoup plus efficacement les entreprises à utiliser des systèmes moins polluants et les responsabilise de manière plus efficace. C'est une démarche de dialogue et de prévention mise en oeuvre vis à vis des industriels, pour les aider à se mettre en conformité avec la réglementation et à limiter leurs pollutions. Elle produit des résultats très satisfaisants ... **mais il va falloir y renoncer ... à cause des traités européens**, car ces actions départementales et socialisantes sont susceptibles de ... fausser la concurrence intra-européenne !

Un autre exemple d'action locale : le prochaine ré-ouverture de la Bièvre, qui fut couverte pendant plusieurs décennies, après qu'on y eut jeté tout et n'importe quoi. Après l'avoir laissée tranquille, par consensus général, on constate qu'elle est redevenue saine et que tous vont pouvoir en profiter. D'une manière générale, on constate que la pollution diminue en France depuis 20 ans.

L'Europe a décidé la remise à niveau écologique des cours d'eau (bassin d'assainissement Seine-Normandie, par exemple). Pour tenir la date limite de 2015, il faudrait un budget de 18 milliards d'euros. Ce qui équivaut à une augmentation de 240% de la facture d'eau. Des négociations ont permis de répartir en trois tranches les travaux à réaliser et de les étaler sur trois échéances entre 2015 et 2027. La facture globale ne sera plus que de 11 milliards.

On estime que 70% des masses d'eau de la planète sont polluées.

L'eau est à la base des solidarités humaines : les fleuves sont connectés entre eux et les pays à bordures maritimes partagent les mêmes eaux sous l'effet de la circulation des courants marins, qui passent d'une mer à l'autre et d'un hémisphère à l'autre, sans limitation de frontière humaine, mais sous l'effet des masses de chaleur et des salinités. En sortant de l'échelle géographique, et en considérant l'échelle temporelle, on peut également considérer que les fleuves (et les mers) sont connectés entre eux dans le temps et que leur dessin n'est figé que par la volonté humaine qui tente de les maîtriser. Leur cours a toujours été fluctuant et évoluant, dessinant la surface de la planète. Les hommes ne font que choisir les lieux les plus propices pour s'implanter.

Dans le cadre de la campagne "Changer la banque, changer de banque", voici le contenu de la lettre que j'adresse au Crédit agricole à l'occasion du transfert de mon compte joint sur un compte ouvert à la NEF (Crédit coopératif) :

A l'attention du Président directeur général du Crédit Agricole SA,

Monsieur,

Nous vous informons par la présente lettre de notre décision de changer d'établissement bancaire.

Nous tenons ainsi à réagir à plusieurs faits qui nous semblent avoir éloigné le Crédit Agricole des valeurs mutualistes, la raison d'être de l'établissement que vous dirigez étant devenu la recherche de profits irresponsables et la compétition avec les autres grands acteurs du secteur bancaire.

Le métier traditionnel de banquier est respectable lorsqu'il collecte l'épargne et aide au financement d'investissements utiles à la société. Mais le Crédit Agricole et ses filiales, sous votre direction et celle de vos prédécesseurs, s'est fortement engagé sur les marchés financiers et accorde une place prépondérante aux opérations de spéculation.

L'objectif stratégique du Crédit Agricole n'est plus que la recherche du profit maximum à des taux qui ne peuvent être atteints que grâce à des montages financiers hasardeux et peu soucieux des conséquences sociales ou environnementales. Ces montages ont conduits à la crise financière et aux destructions d'emploi consécutives.

Le Crédit Agricole et ses filiales sont aussi impliqués dans des projets contestables pour leurs conséquences sociales et environnementales à travers le monde (voir le site www.secretsbancaires.fr). Aussi, si infime que soit notre contribution à ces projets en déposant notre argent au Crédit Agricole, nous préférons changer de banque et ouvrir un compte dans un établissement soucieux de financer exclusivement des projets dans les domaines qui ne nuisent ni à l'environnement, ni aux populations les plus pauvres mais au contraire contribuent à leur protection.

De plus nous sommes choqués par les niveaux vertigineux de vos rémunérations, de vos stock-options ou des parachutes dorés que les Conseils d'administration du Crédit Agricole vous accordent. Ces revenus sont sans commune mesure avec votre compétence, sans doute réelle puisque vous avez su intégrer le monde des grands managers, ou votre contribution aux performances, d'autant plus que vos gains restent garantis en cas de perte. Le travail et les résultats d'un champion de la finance, comme du sport ou du cinéma, ne peuvent valoir mille, dix-mille ou cent-mille fois plus que la contribution à l'enrichissement du pays d'un individu normal, honnête, consciencieux et efficace. Comme pour beaucoup de gens ce décalage dans les revenus est pour nous indécent et inique.

Vos revenus exorbitants, comme ceux de vos amis qui dirigent l'établissement à vos côtés ou comme les bonus que vous octroyez à vos traders, forment un gouffre vous fait oublier l'intérêt général et le respect des petites gens. Ces privilèges vous sont accordés pour faire de vous les mercenaires des capitalistes prédateurs, qui veulent toujours plus d'argent (fonds de pensions, grandes fortunes, multinationales) et ne se soucient que du profit à court terme.

La liste des faits qui nous insurgent ne s'arrête pas là.

- On peut retenir aussi les sollicitations à l'attention de vos clients, même pauvres, pour qu'ils souscrivent des crédits revolving aux taux exorbitants, générateurs de dépendance et de risques de surendettement.
- De même on peut s'interroger sur le maintien de taux d'intérêt élevés pour vos emprunteurs alors qu'aujourd'hui les taux pratiqués par la Banque centrale vous permettent de trouver du refinancement à des taux proches de zéro.
- Selon les agences d'évaluation non gouvernementales le Crédit Agricole aurait 115 filiales implantées dans les paradis fiscaux.
- Ces mêmes agences signalent que le Crédit Agricole ne finance que de façon très minoritaire (moins de 5%) les énergies renouvelables sur le total de ses financements dans le domaine énergétique alors qu'il est présent, notamment par le biais de ses filiales Crédit Agricole CIB (ex Calyon) et Amundi, dans le financement des industries d'armement (notamment dans le secteur de la production des mines anti-personnelles), le nucléaire, les agrocarburants en Amérique du Sud ou l'exploitation des sables bitumineux au Canada ou du pétrole en Birmanie (en finançant des entreprises comme Suncor Energy ou Total).

Pour toutes ces raisons nous vidons notre compte de tous nos avoirs et interrompons les opérations de virement qui y sont attachées et demandons sa clôture définitive.

Nous tenons à vous faire savoir que notre décision n'est en aucun liée à un quelconque désaccord avec les salariés de notre agence qui nous ont toujours accueillis de façon professionnelle et cordiale.

Sans avoir la prétention que notre départ puisse contribuer à faire évoluer le Crédit Agricole et ses dirigeants vers des pratiques plus vertueuses nous entendons bien militer, auprès de notre entourage et dans les réseaux soucieux de justice sociale et de respect de l'environnement, pour le développement des banques qui placent les valeurs éthiques au premier rang de leurs préoccupations.

Recevez, Monsieur, nos salutations.

Convergences pour dépasser le libre-échange, comment maîtriser les échanges économiques et financiers ?

échos d'un colloque tenu le samedi 10 Avril 2010 à la Mairie-annexe de Paris 14^{ème} par **Jean-Louis Michniak**

Cette rencontre, à laquelle participaient plusieurs militants d' ATTAC (avec d' autres organisations progressistes), a été très intéressante, constructive et vivante . Son thème recoupe les préoccupations fondamentales (particulièrement d'actualité!) de notre Association altermondialiste .

Pour cette journée initiée par le réseau socialiste «un monde d'avance» (UMA), j' ai regretté que notre camarade Dominique PLIHON, Président du Conseil scientifique d' ATTAC, initialement inscrit dans le Programme provisoire, n'ait pas pu finalement participer à tous ces débats tenus dans ce climat d' écoute appréciable . Les orateurs étaient proches de nos préoccupations qui visent à quitter le fameux "dogme" financier néolibéral qui imprègnent tant de décideurs politiques . . . et à combattre toutes les évidences de cette pensée unique "malsaine" !

J' ai eu le plaisir de saluer un des fondateurs historiques de notre Association : Bernard Cassen , responsable actuellement de " Mémoire des luttes" ; il m' a chargé de transmettre son bonjour "à tous les Copains du 92" !

L' ordre du jour de cette journée comportait des réflexions et **propositions-clés**, par exemple la mise en place des filières industrielles publiques ; la réappropriation politique du change de l' euro, pour la survie et la relocalisation des secteurs les plus exposés à la concurrence ; une **fiscalité écologique favorisant les circuits courts**, pour dissuader le transport à longues distances de marchandises produits régionalement ; une coopération internationale à partir de zones régionales intégrées, plutôt qu' une concurrence dérégulée des échanges , la production étant orientée prioritairement vers la satisfaction des besoins des populations locales .

L' accès au Marché européen doit être conditionné à l' implantation de sites de fabrication au sein de l' U.-E. , cela contribuerait à restaurer la valeur travail.

Autres propositions : - une **taxation des produits importés de pays ne respectant pas des règles sociales** (telles que la liberté syndicale, le droit du travail, un salaire minimal garanti, des congés payés . . .), pour éviter que les différentiels de salaires et de régimes sociaux ne soient utilisés comme le principal "avantage comparatif" , source de profit pour beaucoup de firmes multinationales ;

- pour une éthique de commerce équitable, l' Europe doit interdire la commercialisation de biens venant de pays en contradiction avec le respect humain (travail des enfants, pollution hautement toxique pour les populations, etc.) et imposer une norme de traçabilité des produits , ne faisant pas seulement référence au pays d' origine, mais également à l' entreprise et au site industriel ;

-une **nouvelle Politique agricole commune**, planifiant la production domestique : les aides publiques de l' U.-E. ne doivent pas servir d' "armes" favorisant les exportations au détriment des cultures locales des Pays du Sud ;

- un **nouveau système monétaire mondial** fondé sur une unité internationale des transactions , et réhabilitant certains dispositifs prévus dans la charte de La Havane (1948) axés sur la coopération avec l' Organisation internationale du Travail, et sur l' interdiction des excédents commerciaux structurels , etc.

Parmi les intervenants, il y avait notamment **Henri Sterdyniak**, Directeur du Département Economie et Mondialisation à l' OFCE ; **Liem Hoang-Ngoc**, Economiste, Député PS européen ; **Henri Emmanuelli** , Député PS des Landes ; **-Danièle Lienhardt** , Sociologue ; **Edouard Martin**, Délégué syndical CFDT, société Arcelor- Mittal à Gandrange ; **Bernard Cassen** , professeur d' Economie , militant associatif (déjà cité !) ; **Roberto Romero** , enseignant en Economie , Conseiller régional PS Ile de France ; **Kako Nubukpo** , Professeur de Sciences économiques à l' Université de Lomé (Togo) , en mission à l' Union Economique et monétaire Ouest-africaine, conseiller technique de filière "Coton/textile" ; **Manuel Cerezal** , de l' alliance Alba, co-responsable au Venezuela de la monnaie Sud-américaine (sucre) ; **Marie-Noelle Lienemann** (ancienne Ministre du Gouvernement de Lionel Jospin) *qui a fort justement indiqué qu' un citoyen éclairé devait donner " la priorité aux intérêts des travailleurs de la production par rapport à ceux des consommateurs", même si ce choix n' était pas toujours aisé !* ; **Benoît Hamon** , de la Direction du PS (*revenant sur la grave crise économique en Grèce, il a dit "qu' il ne voulait pas faire élire en 2012, le ou la Papandreou français , qui correspond à la restauration de l' ordre ancien"*) ; **Gérard Filoche** , Inspecteur du Travail (*proche de notre combat global, il a parlé de la situation stressante, pénible de très nombreux salariés et cadres dont certains se considèrent comme des ouvriers-intellectuels et vivent un malaise très dur ; et aussi " des marges de luttes existantes -parfois mal connues des intéressés !- et des possibilités d' intervention d' un Etat national , dans le domaine social, s' il en a la réelle volonté politique* »).

Beaucoup de ces choses dites sont en phase avec ce nous voulons pour une marche progressiste , écologiste de l' humanité .

Bien sûr, ce qui est envisagé dans ces enceintes politiques "de bonne volonté" ne peut répondre totalement à tous les points de notre Manifeste altermondialiste. N' oublions pas, toutefois, que les Associations ont moins de contraintes vis-à-vis des Politiques ; elles n'ont pas en effet "les mains dans le cambouis" et les rendez-vous répétitifs devant les urnes . . .

Nous devons donc poursuivre notre travail de pionniers (ières) et aiguillonner les responsables politiques . . . pour le bien commun de la Planète avec ses habitants (tes) !

Pour info : portail de l' UMA : www.unmondedavance.eu

Un Etat peut-il décider tout seul d'une autre voie économique ?

Jean-Marie Harribey,

enseignant en Economie, ex-coprésident d' ATTAC France (extrait d'un article de "l' Humanité-Dimanche", 15-21 Avril 2010).

Question: "Dans un contexte d' économie mondialisée, dans une Europe où les gouvernements ont pris des engagements qui les lient les uns aux autres, un Etat peut-il décider tout seul d'une autre voie économique ?

JMH: "Il y a une contrainte un peu plus forte s' il est isolé, mais un Etat peut prendre des mesures tout seul. Pour sa politique fiscale, pour la protection et les dépenses sociales, chaque gouvernement a encore beaucoup de latitude. Il va falloir mener une bataille pour les retraites parce que le gouvernement français, sans que rien ne l' y oblige de la part des autres membres de l' Union européenne, entend entreprendre une nouvelle réforme visant à baisser le niveau des pensions, allonger la durée des cotisations, pour ne pas toucher à la répartition des richesses dans notre pays. C' est- à- dire **conserver le niveau extrêmement bas de la part salariale dans le PIB**, alors que la part des dividendes a plus que doublé en un quart de siècle. Si on déplace le curseur en faveur de la masse salariale, ça n' a pas d' influence sur la compétitivité. . . Or le taux de rémunération du capital a atteint entre 15 et 18% selon les années, alors que la croissance économique n' atteignait que 2%. Cet écart n' est possible qu' en raison du déséquilibre entre salaires et profits. Pour le corriger et créer ainsi les conditions d' une situation économique optimale, **les pouvoirs publics ont donc une très grande marge de manoeuvre !**"

Agenda

6 mai	Montrouge	Reconstruire le droit du travail , avec <i>une Inspectrice du Travail</i> 20 h 30 Maison des Associations 105 avenue Aristide Briand Réunion-débat organisée par ATTAC 92.
19 mai	Colombes	Les institutions internationales , avec <i>Niels Andersen</i> , membre du Conseil Scientifique d'ATTAC 20 heures 30, Salle de la vie associative, 27 rue Saint Vincent modérateur : Bernard Kervella, membre du Conseil Scientifique d'Attac Contact: Attac Colombes : Bernard_Kervella : 0147811155, bkervella@orange.fr
28 mai	Paris XIe	Soirée-débat pour le lancement de Virage Energie Ile-de-France 20 h-23 H 30, 177 rue de Charonne, salle AGECA, buffet auberge espagnole à 22 h http://ageca.asso.free.fr/index.php
3 juin	Montrouge	Les retraites , avec <i>Bernard Kervella</i> , membre du Conseil Scientifique d'ATTAC 20 h 30 Maison des Associations 105 avenue Aristide Briand Réunion-débat organisée par ATTAC 92

Organisation d'ATTAC 92

Siège social: 6, rue Ledru-Rollin 92150 Suresnes attac92@attac.org

Site internet: <http://www.local.attac.org/attac92> (Jean-Louis Montel) (web.attac92@attac.org)

Président d'ATTAC 92 :

Eric Colas president.attac92@attac.org

Secrétaire :

Michel Fenayon secretaire.attac92@attac.org

Vice-secrétaire :

Sophie Maloberti

Trésorier :

Hubert Guérinet

CNCL Attac Ile-de-France :

Cécile Ganeval

Groupe communication :

Hubert Guérinet, Christian Hamon, Cyril Pocréaux

Fichier :

Nicolas Lasman

Correspondant Electronique Local

Jean-Paul Allétru

Groupes de proximité :

Bagneux : Daniel Montoux

Asnières : Guy Rodary

Clamart : Eric Colas

Antony : Cécile Ganeval; François Tonnerieux

Colombes : Bernard Kervella

Fontenay : Hélène Héryn

Rueil-Malmaison : Cyril Pocréaux

Clichy : Jean Quebec

Courbevoie : Annie Reynaud

Montrouge : Jean-Paul Allétru; Catherine Sindicas; Marjorie Gaudemer

Bulletin d'adhésion 2010

NOM (en capitales) : PRENOM : Homme / Femme (rayer la mention inutile)

Date de naissance : Profession :

Adresse : Code postal : Ville : Pays : Téléphone fixe :

..... Mobile :

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) :

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2010 la somme (comportant l'abonnement de 10 € à Lignes d'Attac) de : cochez le montant choisi, en fonction de votre tranche de revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :

tranches de revenu mensuel	de 0 à 450 € : 13 €	de 450 à 900 € : 21 €	de 900 à 200 € : 35€	de 1 200 à 1 600 € : 48€
	de 1 600 à 2 300 € : 65 €		de 2 300 à 3 000 € : 84 €	de 3 000 à 4 000 € : 120 €
	au-delà de 4 000 € : 160 €			

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association : je procède à un apport supplémentaire de

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) :

par chèque bancaire ou postal

par carte bancaire n° :

3 derniers chiffres : date d'expiration :

signature :

A adresser par courrier à ATTAC, Service adhésions, 60732 Sainte Geneviève cedex - France

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.

Angle d'attac 6, rue Ledru-Rollin – 92150 Suresnes Responsable de la publication : Eric Colas (president.attac92@attac.org)